



2015

rapport d'activité et de développement durable



Syndicat mixte Intercommunal
de Transport et de Traitement
des **O**rdures **M**énagères
de l'**A**ire Toulonnaise

Sommaire

▶ LE MOT DU PRÉSIDENT	3
▶ LE SITTOMAT	
Un Syndicat mixte Intercommunal dédié au traitement des déchets	4
Un territoire	
Une gouvernance définie par les Élus	5
La stratégie du SITTOMAT	6
Les faits marquants de l'histoire du SITTOMAT	7
Au cœur de la gestion des déchets	8
▶ LE TRANSPORT	
Le transport des Ordures Ménagères	10
Les autres transports	
▶ LA VALORISATION MATIÈRE	
Guider les administrés	11
Le soutien des éco-organismes	13
Les dispositifs de collecte	14
Les installations utilisées	16
L'évolution de la collecte sélective en chiffres	18
▶ LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	
L'Unité de Valorisation Énergétique	19
Zoom sur les travaux	20
Surveillance de l'impact environnemental de l'Unité de Valorisation Énergétique	
L'Unité de Valorisation Énergétique en chiffres	21
Le stockage des déchets ultimes	23
▶ SYNTHÈSE	
La vue d'ensemble des installations	24
L'exploitation en tonnages	26
▶ LE BILAN FINANCIER	
Les participations financières des membres du Syndicat	28
Un régime fiscal particulier	
Les dépenses du Syndicat	
Les systèmes de péréquation des transports	
Le budget primitif 2015	29
L'exploitation en chiffres	30

2015, l'année de la mise en service industrielle de l'unité de valorisation énergétique, suite aux travaux prévus dans la délégation de service public lancée en 2012.

2015, l'année de conclusion du nouveau plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés.

2015, l'année où le Sittomat entérine l'agrandissement de son territoire avec l'entrée de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez, 4^e membre du syndicat.

2015, l'année où les économies réalisées par le bilan d'exploitation de la DSP de l'unité de valorisation énergétique, permettent au syndicat d'encore plus axer ses investissements sur la valorisation matière des résidus ménagers.

2015, l'année où le Sittomat est retenu par Eco-Emballage pour densifier la collecte du verre.

2015, l'année du nouveau Stop Pub pour votre boîte aux lettres !

2015, l'année où le geste du tri est plus encore à l'ordre du jour !

Jean-Guy di GIORGIO

Président du SITTOMAT

Conseiller communautaire de Toulon Provence Méditerranée

Vice-Président du Conseil départemental du Var

Adjoint au Maire de Toulon



Pour recevoir un Stop Pub,
communiquez votre adresse au SITTOMAT.

LE SITTOMAT



Un Syndicat mixte Intercommunal dédié au traitement des déchets

Créé en 1979 par 18 villes, pour en compter aujourd'hui 26, le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise.

Cet acteur public a pour objet de réaliser pour le compte des collectivités la **gestion des déchets ménagers**.

Il a reçu une délégation de compétence pour le traitement des Ordures Ménagères, il a pour mission de :

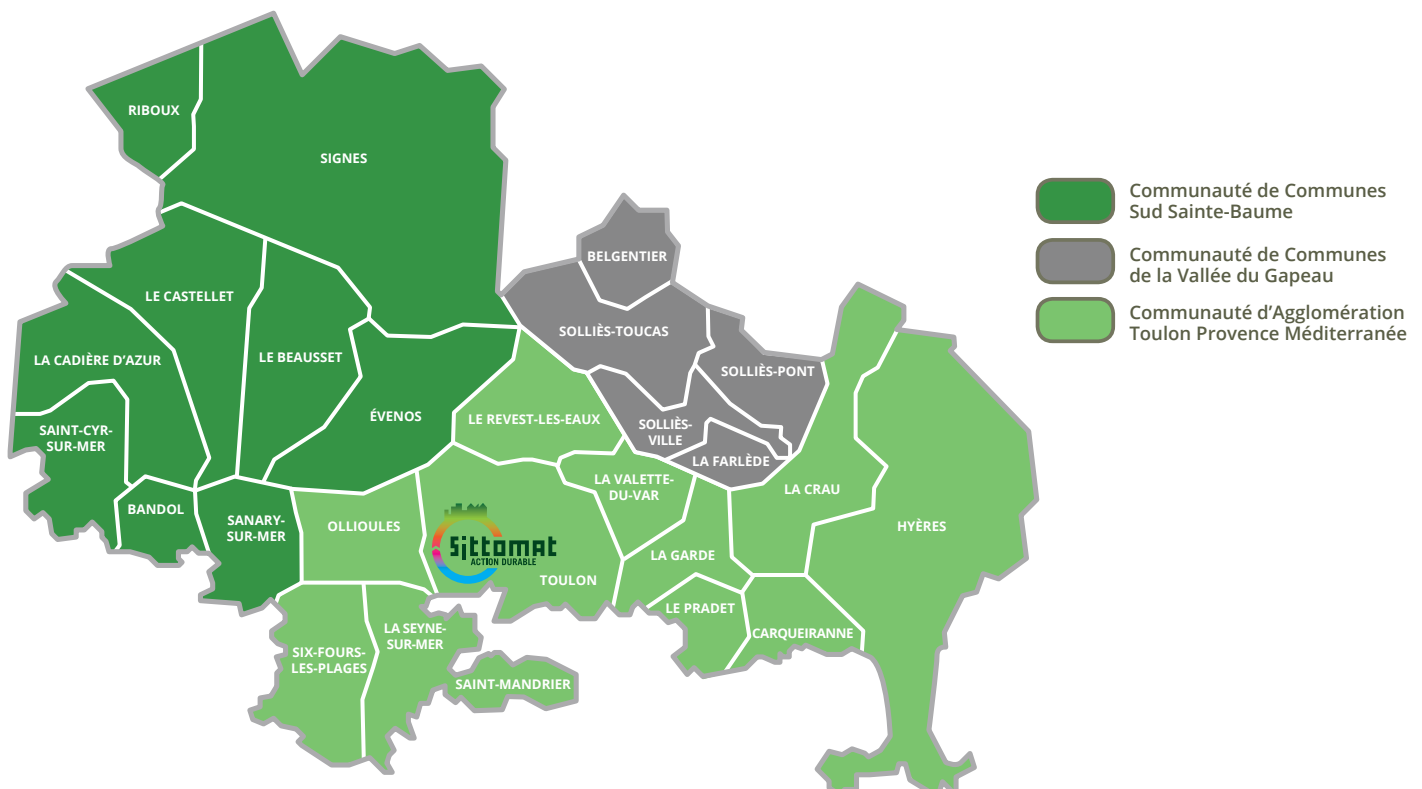
- > **Transporter** et traiter les déchets ;
- > **Gérer** certaines infrastructures communes telle que l'Unité de Valorisation Énergétique ;
- > **Développer** la collecte sélective des déchets chez les particuliers ;
- > **Accompagner** les dispositifs de collecte sélective auprès des communes membres ;
- > **Homogénéiser** les consignes de tri sur le territoire du SITTOMAT ;
- > **Négocier** les contrats avec les éco-organismes et les prestataires.



Un territoire

Son territoire s'étend sur 805 km² et compte **2 Communautés de Communes** et une **Communauté**

d'Agglomération. Le Syndicat gère ainsi les déchets de plus de **500 000 habitants** répartis sur **26 communes**.



Ce territoire revêt deux spécificités qui impactent directement la gestion des déchets :

- > une **structure hétérogène de l'habitat** avec une proportion équivalente d'habitat vertical, horizontal et mixte ;
- > un **afflux touristique estival** qui équivaut chaque année à une production d'Ordures

Ménagères de 110 000 habitants supplémentaires à l'année.

Pour optimiser le traitement des déchets ménagers et les performances de la collecte sélective, le SITTOMAT doit s'adapter à ces contraintes territoriales.



Une gouvernance définie par les Élus

Le Comité Syndical

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 13 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Ces élus sont issus des 3 communautés membres le composant. Ils votent les délibérations concernant la gestion et le traitement des déchets. Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets et l'optimisation des budgets.

Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires : Jean-Guy di GIORGIO, Gilles VINCENT, Thierry ALBERTINI, Jean-Pierre HASLIN, Claude ASTORE, Robert BENEVENTI
- Suppléants : Jean-Pierre EMERIC, Christine PAGANI-BEZY

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Audrey BASTELICA
- Suppléant : Gérard PUVEREL

Communauté de Communes Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires : René JOURDAN, Jean-Mathieu MICHEL, Gabriel TAMBON, Jean-Luc GRANET
- Suppléants : Edmond ABRAHAMIAN, Alain DEMARLIER

Principe de représentation

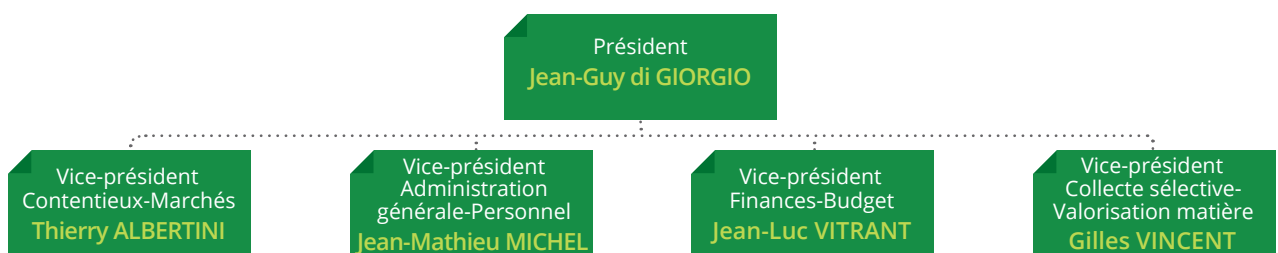
Avec les Communautés de Communes, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités. Ces communautés désignent les délégués du SITTOMAT. Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants, revu à l'occasion de chaque recensement quinquennal. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par la collectivité qu'il représente.



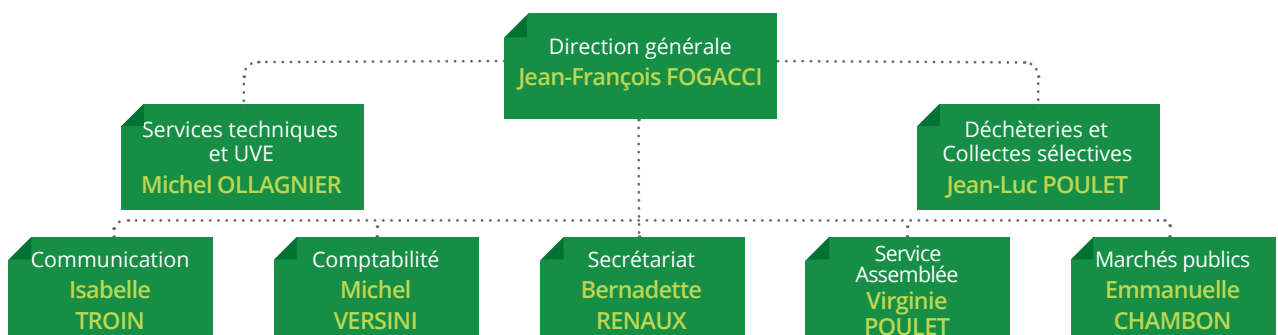
En 2015, il a été décidé d'accueillir la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez en tant que 4^e membre du Syndicat.

Le bureau

Élu par les 13 délégués titulaires, le bureau compte un président et quatre vice-présidents :



La structure administrative



LE SITTOMAT



La stratégie du SITTOMAT

Des engagements pérennes

Depuis sa création en 1979, le SITTOMAT a toujours eu pour vocation de valoriser au maximum les déchets de son territoire. Le Syndicat a ainsi régulièrement adapté leur traitement selon les nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes.

Cette volonté politique se traduit par la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. La **valorisation matière** est privilégiée (compostage, recyclage...);
2. La **valorisation énergétique** s'applique à tout ce qui ne peut être recyclé ;
3. Le **stockage** est le dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune forme.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.

Les enjeux à venir

Le SITTOMAT s'est fixé 2 principaux objectifs en accord avec ceux du Grenelle de l'Environnement :

- > Favoriser la valorisation matière des déchets via le compostage et recyclage ;
- > Améliorer les performances de l'UVE.

Favoriser la valorisation matière

Pour poursuivre le développement de la collecte sélective et donc du recyclage, le SITTOMAT continue ses efforts en soutenant les villes et les administrés dans le tri des déchets avec les actions suivantes :

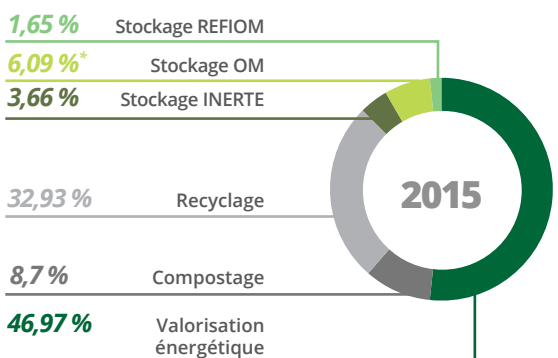
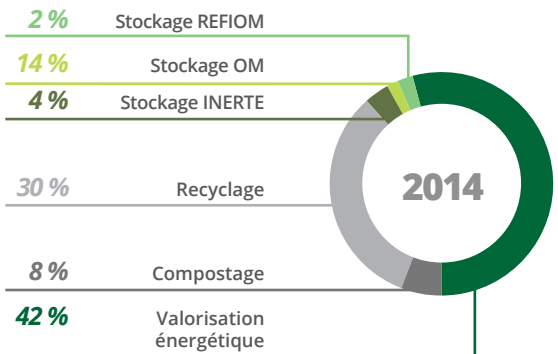
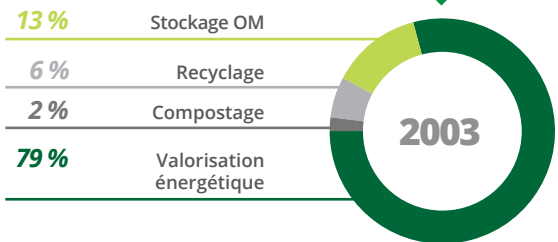
- > Renforcement de la communication de proximité et de l'action des ambassadeurs du tri auprès de tous les publics ;
- > Optimisation et adaptation des moyens de communication pour inciter et sensibiliser le maximum de personnes à l'intérêt et aux règles du tri ;
- > Développement du réseau de points de collecte en Apport Volontaire pour les centres-villes et l'habitat vertical ; équipement des foyers en collecte à domicile pour l'habitat pavillonnaire ;
- > Accentuation du dispositif de collecte du verre car 50 % du verre consommé n'est pas trié.
- > Refus des déchets verts à l'UVE ;
- > Utilisation du réseau des déchèteries pour le compostage notamment ;
- > Distribution gratuite de composteurs individuels.

Optimiser la valorisation énergétique

Une Délégation de Service Public a été lancée en 2012. Les travaux ont été réceptionnés au 30 juin 2015. Le système de traitement des fumées issues de la combustion des ordures est complètement rénové et plus performant. 3 000 logements sociaux supplémentaires à la Seyne-sur-Mer, ainsi qu'un collège et plusieurs bâtiments communaux sont raccordés à un 2^e réseau de chaleur.

Que deviennent nos déchets ?

L'évolution en chiffres



Les variations de la valorisation énergétique et du stockage sont dues aux travaux de l'UVE.



Les faits marquants de l'histoire du SITTOMAT

En quelques dates

1979

Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes.

1980

Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var.

1981

Fermeture de la décharge de Signes.

1985

Mise en service de l'Unité de Valorisation Énergétique de l'Escaillon – capacité de traitement 180 000 tonnes/an.

1989

Adjonction à l'Unité de Valorisation Énergétique d'un système de traitement des fumées.

1990

Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés.

1991

Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles...

1993

Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an.

1996

Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux).

1998

Amélioration du système de traitement des fumées de l'UVE.

2002

Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs.

2005

Mise aux normes Européennes de l'ensemble des installations de l'UVE.

2013

Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique.

2015

Mise en service industrielle de la nouvelle UVE.



2015 Moyens techniques mis en œuvre

Suite aux nombreuses démarches entreprises, le SITTOMAT compte en 2015 :

1

Unité de Valorisation Énergétique

Capacité de traitement
285 000 tonnes/an

1

centre de tri

Capacité de traitement
60 000 tonnes/an

2

Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

1

Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD)

2 300

colonnes en Points d'Apport Volontaire

positionnées sur l'ensemble du territoire

17

déchèteries

dont certaines inter-communales

600 000

bacs mis en place

dans les copropriétés ou maisons individuelles

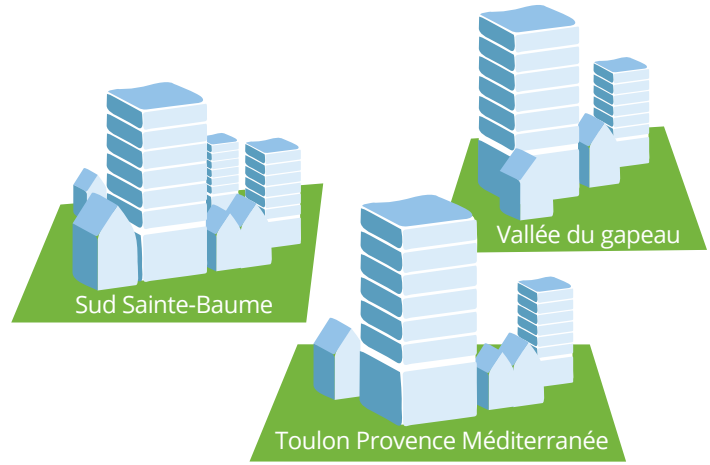
+ de 63 000

composteurs individuels

déjà distribués gratuitement

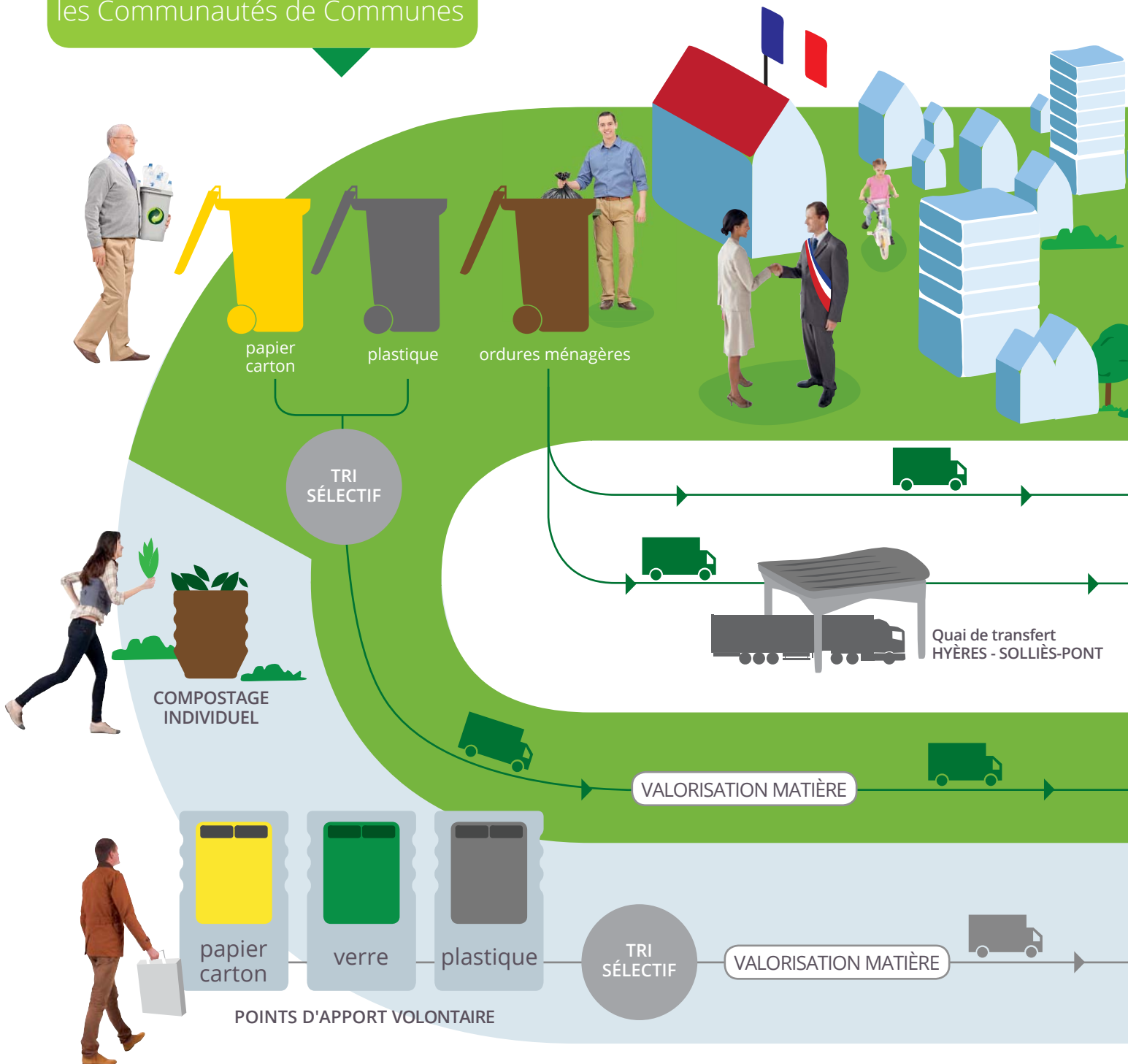
LE SITTOMAT

Au cœur
de la gestion des déchets



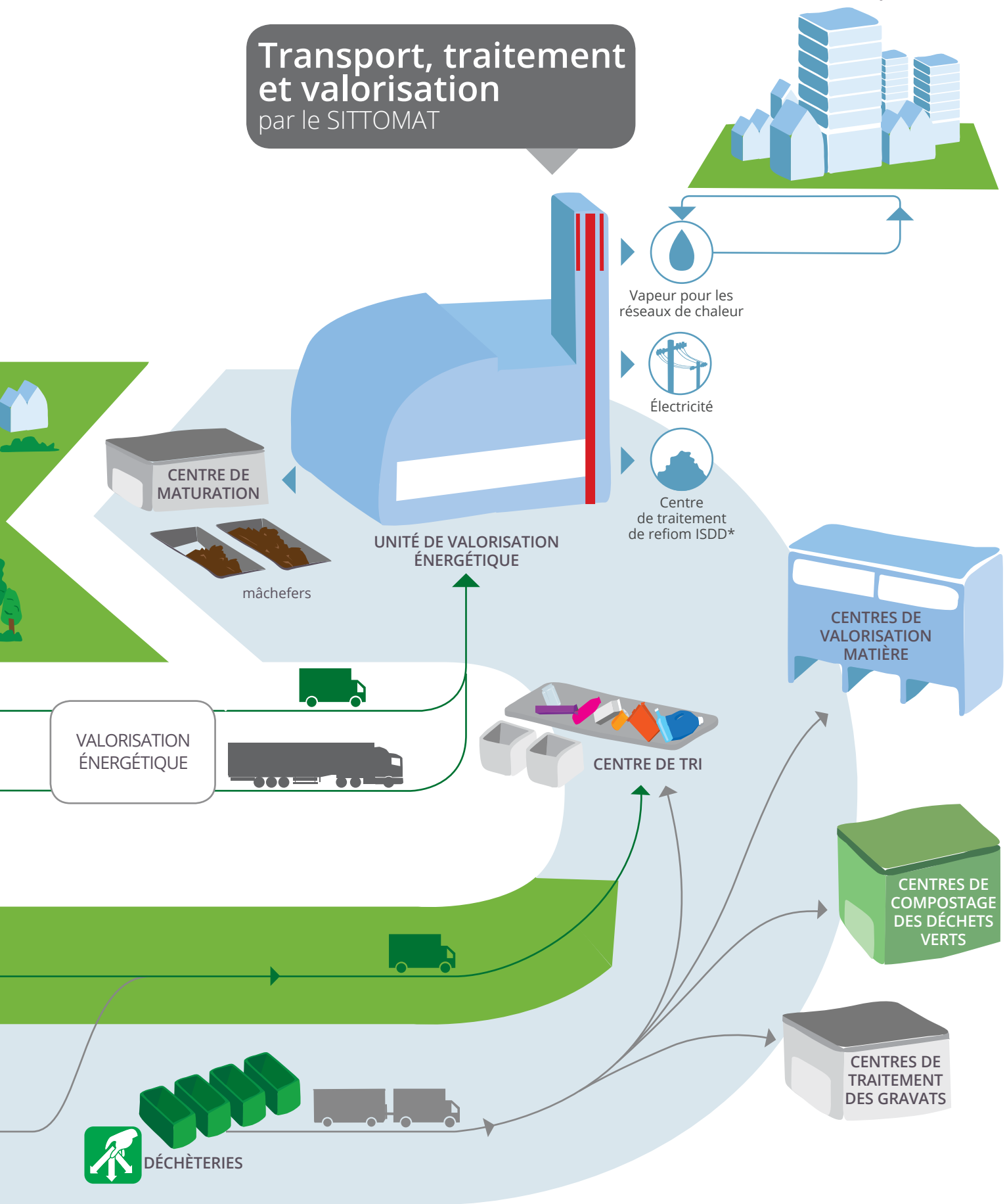
Collecte

par les villes et
les Communautés de Communes



**2 ensembles de logements sociaux
bénéficiant de l'énergie produite par l'UVE**
 > La Beaucaire à Toulon
 > Quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer

**Transport, traitement
et valorisation**
par le SITTOMAT



* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux

LE TRANSPORT



Le transport des Ordures Ménagères

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO2 lors du transport des Ordures Ménagères jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique, le SITTOMAT gère 2 quais de transit d'Ordures Ménagères pour les villes situées à l'Est de Toulon :

- Un quai situé à Hyères géré par Véolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne, La Crau et Le Pradet. **En 2015, ce quai a réceptionné 41 763 tonnes d'Ordures Ménagères de ces communes.**
- Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société Pasini pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier. **En 2015, ces communes ont déposé 11 963 tonnes de déchets.**

En 2015, le Syndicat a donc transporté 52 406 tonnes d'Ordures Ménagères depuis les quais de transfert vers l'UVE.

Les villes à l'Ouest de Toulon, quant à elles, déposent leurs Ordures Ménagères directement à l'UVE. Celles-ci n'ont pas voulu de quai de transit sur leur territoire.

INFO +

Principe de péréquation des transports

La péréquation est une répartition des charges financières tendant à égaliser le coût du transport. Les statuts du SITTOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres. Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.



Les autres transports

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, du centre de tri, ainsi que vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères). En effet, l'exploitation de l'unité a produit 7 062 tonnes de cendres issues du traitement des fumées.

Ces résidus doivent subir un traitement conforme à la réglementation. Pour cela, le SITTOMAT les envoie dans un centre spécialisé situé à Bellegarde dans le Gard (34) afin qu'elles soient stockées suite à un prétraitement spécifique.

Cette démarche permet au SITTOMAT de maîtriser la destination des sous-produits de l'UVE.



LA VALORISATION MATIÈRE

La valorisation matière dans son sens le plus large représente tout mode de traitement permettant le recyclage des déchets. Après l'étape de tri, le but est de transformer le déchet en matière prête à être réutilisée. Dans le cadre du SITTOMAT, la valorisation matière se décline en 2 principaux modes de traitement : le recyclage matière et le recyclage organique, plus communément appelé compostage. Cette valorisation matière permet de donner une seconde utilité aux déchets en recyclant directement les matières qui les composent. Le Syndicat privilégie cette solution sur son territoire. Mais pour cela, il est indispensable que les habitants de l'aire toulonnaise trient leurs déchets (grâce à des bacs dédiés et au réseau de déchèteries) : c'est la collecte sélective !



Guider les administrés

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri, ... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets. Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien. Le Syndicat développe une communication ciblée, définie par les élus du Conseil Syndical, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'aire toulonnaise.

La communication de proximité en 2015

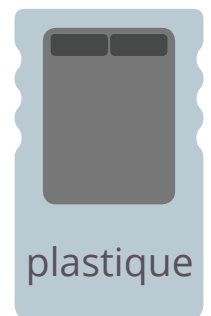
La communication de proximité se traduit par de nombreuses actions menées sur le territoire du SITTOMAT par les ambassadeurs du tri. Concrètement, ces opérations prennent la forme d'animations et stands sur les marchés, salons et événements locaux, interventions dans les écoles, centres de loisirs et autres structures, municipales ou pas, qui en font la demande... Ces actions permettent de rencontrer les habitants pour les sensibiliser et les guider dans la collecte sélective des déchets. Lors de ces différentes opérations, des outils et supports de communication dédiés sont distribués gratuitement pour aider les trieurs au quotidien : guide du tri, mémotri spécifique, réglette du tri...

Les chiffres 2015

+ de 310 actions
ont été menées

+ de 35 000 administrés
ont été sensibilisés

+ de 205 000 outils de communication
ont été distribués



INFO +

Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communication

L'équipe de 18 ambassadeurs du tri a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés de l'aire toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers dans le cadre du programme mis en œuvre avec Eco-Emballages. Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour encourager les trieurs et convaincre les plus réticents du bien-fondé du tri des déchets. Ces ambassadeurs sont recrutés dans le cadre d'emplois aidés par l'association KROC'CAN. Depuis 2005, le Syndicat est partenaire de cette structure d'insertion qui lutte contre l'exclusion. Voulu par les élus du SITTOMAT, cette démarche est doublement bénéfique :

- D'une part, elle s'inscrit en faveur de l'environnement en promouvant la valorisation matière des déchets ;
- D'autre part elle s'inscrit en faveur de la réinsertion sociale par l'emploi, faisant de la communication de proximité une réelle action citoyenne.

LA VALORISATION MATIÈRE

Les campagnes d'information menées en 2015

En parallèle de la communication de proximité, des campagnes d'informations sont menées autour du tri des déchets, du SITTOMAT et de ses missions.

Cette communication répond à plusieurs objectifs pour le Syndicat :

- > Devenir le référent en termes de traitement des déchets ;
- > Être le relais local des opérations nationales et européennes sur les déchets ;
- > Développer sa notoriété et faire connaître ses différentes missions.

Pour mener ces campagnes d'information, le Syndicat développe un plan de communication multicanaux combinant les moyens de communication suivants :

- > Plan média – publicités radios, presse écrite et on-line ;
- > Community management, actualités Facebook et site internet ;
- > Campagne de relations presse ;
- > Opérations de communication de proximité.

En 2015, le SITTOMAT a communiqué sur :

- > La sensibilisation des estivants avec l'opération "Éco-Été" – Juin 2015
- > La Semaine Européenne de Réduction des Déchets – Novembre 2015
- > Le tri, pendant et après les fêtes – Décembre 2015.



INFO +

www.sittomat.fr

Le site internet du Syndicat, en constante évolution, reste un outil majeur pour les administrés.

Véritable vitrine sur la collecte sélective et le traitement des déchets, le site a été primé aux "Trophées de la Com' 2014" en novembre à Cannes, dans la catégorie "Meilleur site internet de collectivité territoriale".



Le soutien des éco-organismes

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont une mission d'intérêt général. Cette mission correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières – calculées selon des critères spécifiques. Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SITTOMAT. Aujourd'hui, le Syndicat a des contrats avec les éco-organismes suivants :



POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

En 1996, le SITTOMAT signait son premier contrat avec Eco-Emballages. Depuis, ce contrat est renouvelé tous les 6 ans. Eco-Emballages est un important partenaire du SITTOMAT car il représente le plus grand gisement en collecte sélective : les Emballages Ménagers Recyclables (EMR). Cela concerne tous les EMR en plastique, en carton, en papier, en verre ainsi que les aluminiums et les ferailles...

En 2015 : 18 479 tonnes d'EMR ont été collectées en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.



POUR LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

En 2006 Eco-systèmes est devenu un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Le Syndicat s'est engagé par convention avec Eco-systèmes dans le but de récupérer et valoriser les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

En 2015 : 2 158 tonnes de DEEE ont été récupérées en déchèterie.

éco-mobilier

POUR LES MOBILIERS USAGERS

Depuis 2015, le Syndicat a signé une convention avec Eco-Mobilier afin de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie.

L'Objectif : Recycler 45 % du mobilier usagé à fin 2015 et valoriser 80 % à fin 2017.



POUR LES AMPOULES

Le Syndicat a signé en 2009 une convention avec Récylum, (organisme complémentaire d'Eco-systèmes) éco-organisme spécialisé notamment dans les ampoules et tubes, pour favoriser la collecte et le recyclage de ces déchets. Dans le cadre de son champ d'intervention, Récylum informe les collectivités et les producteurs, collecte les ampoules et les tubes (néons) afin de les traiter.

En 2015 : 8 tonnes d'ampoules et tubes ont été collectées sur le territoire du SITTOMAT.



POUR LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Le Syndicat a signé en 2015 une convention avec EcoDDS, organisme chargé du traitement des déchets diffus spécifiques. EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013.

Sa mission principale est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.



POUR L'ÉDITION PAPIER

Depuis 2008, le SITTOMAT est partenaire d'Ecofolio. Cet éco-organisme créé en 2006 est dédié à la collecte des produits de l'édition papier (annuaires, catalogues, magazines, publicités...). Information, études comportementales, collecte, éco-conception... sont autant d'actions qu'Ecofolio mène pour la filière papier.

En 2015 : 9 511 tonnes de papiers ont été collectées par le SITTOMAT.

LA VALORISATION MATIÈRE

Les dispositifs de collecte

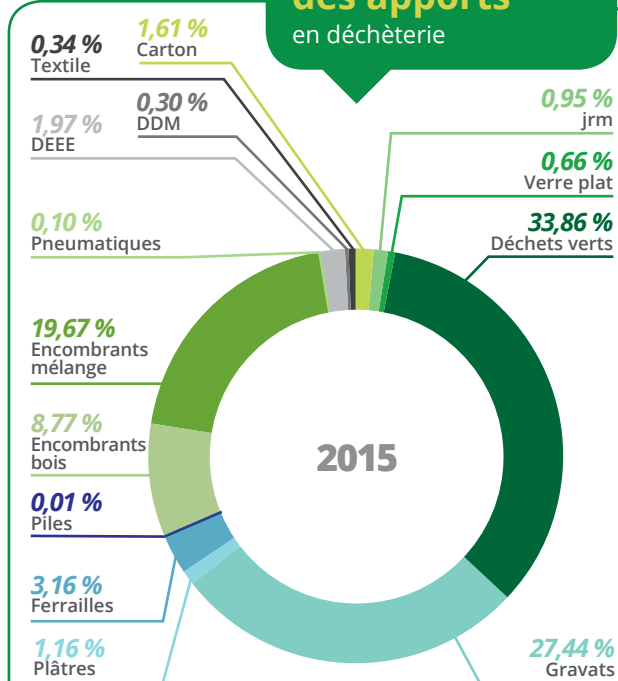
Pour permettre aux administrés de trier leurs déchets, le SITTOMAT a mis en place un dispositif de collecte sur son territoire qui ne cesse d'évoluer.

À NOTER : Le SITTOMAT fournit l'ensemble des équipements (bacs, colonnes, containers...) mais ne collecte que les Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective – via un prestataire de services. La compétence de la collecte pour les Ordures Ménagères, les déchets triés en Porte-à-Porte ou points de regroupements et les encombrants n'appartient pas au Syndicat mais aux communes ou communautés compétentes.

Les déchèteries

Afin de collecter d'autres types de déchets recyclables, le SITTOMAT peut compter sur son réseau de 17 déchèteries implantées sur l'aire toulonnaise. Si la création et la gestion des déchèteries sont des compétences communales ou intercommunales, l'exploitation du bas de quai est déléguée au SITTOMAT car cela s'apparente au traitement des déchets ménagers.

Composition des apports* en déchèterie



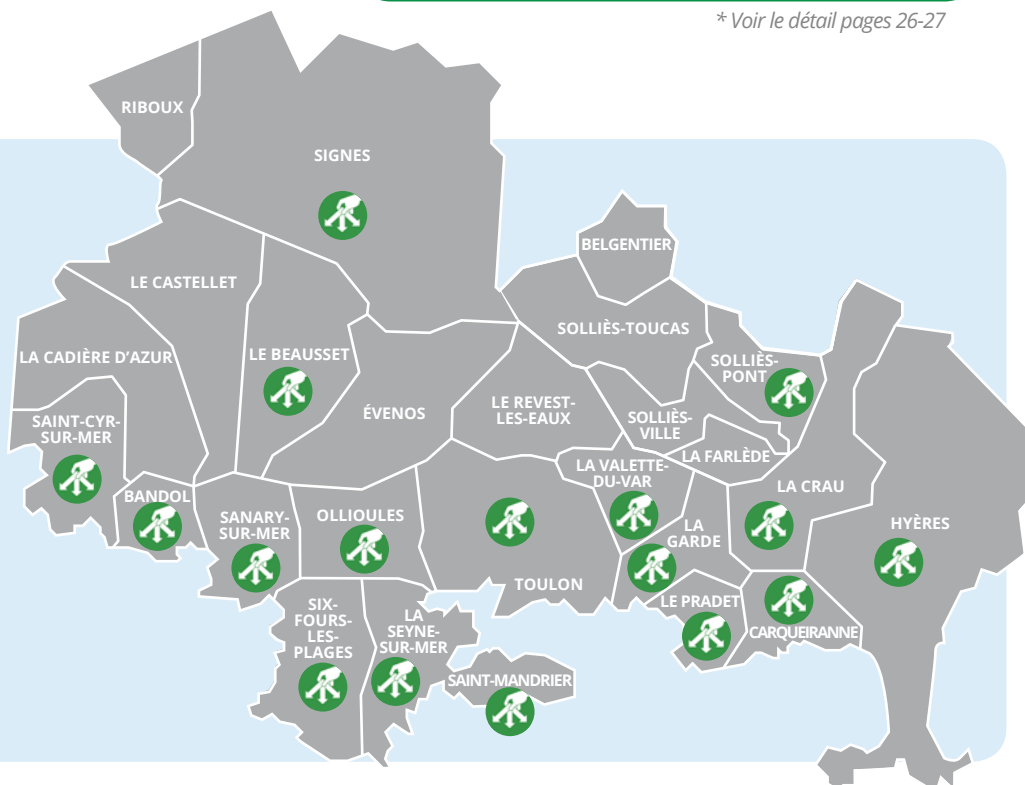
À NOTER : les déchets verts sont le premier flux d'apport des administrés. Certaines municipalités proposent un service de collecte.

* Voir le détail pages 26-27



17 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/
Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont



Ainsi le Syndicat développe une collecte sélective pour l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées par typologie de déchets.

Au total, 16 types de déchets ménagers sont collectés pour être valorisés (seuls les gravats ne sont pas valorisés dans leur totalité).

En 2015

Avec 100 colonnes supplémentaires, le Sittomat met à la disposition des administrés un dispositif de collecte du verre pour 500 personnes et un dispositif de collecte du papier-carton et du plastique pour 800 habitants. Le Syndicat amorce une densification des points d'apport volontaire destinés au verre en 2015 en collaboration avec l'éco-organisme Eco-emballage.

Les modes de collecte

• **La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement**

Certaines maisons individuelles faciles d'accès et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri sélectif (gris pour le plastique et jaune pour le papier/carton). Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

• **La collecte en Point d'Apport Volontaire**

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'Apport Volontaire les plus proches de chez eux. Ils peuvent y jeter les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou le flaconnage plastique.

Ces Points d'Apport Volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière. Les Eco-box (petit container décoré adapté aux centres-villes pour récupérer le verre) et les Kroc-canettes (container bleu pour accueillir l'acier et l'aluminium) viennent compléter le dispositif de collecte.

	Type d'emballage	Type de collecte	Recyclage
PAPIER-CARTON	 <p>Emballages papier-carton, carton de pizza-carton gras, journaux-magazines, briques alimentaires</p>	 <p>Apport Volontaire Porte-à-Porte</p>	
PLASTIQUE	 <p>Bouteilles plastique, flacons plastique</p>	 <p>Apport Volontaire Porte-à-Porte</p>	
VERRE	 <p>Bouteilles en verre, bocaux en verre</p>	 <p>Apport Volontaire</p>	
ACIER ET ALUMINIUM	 <p>Boîtes-boissons en acier, boîtes-boissons en aluminium</p>	 <p>Apport Volontaire</p>	

LA VALORISATION MATIÈRE



Les installations utilisées

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SITTOMAT utilise des infrastructures spécifiques.

Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'Apport Volontaire bénéficient de 3 installations (1 centre de tri et 2 plateformes de réception).

Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées vers les filières de repreneurs.

Le centre de tri pour le papier/ carton et le flaconnage plastique

Le papier/carton et le flaconnage plastique collectés (en Point d'Apport Volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement) sont amenés au centre de tri situé à la Seyne-sur-Mer géré par le groupement Véolia Propreté/Onyx Méditerranée au titre d'un marché public. Dotée d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages ménagers recyclables et les journaux-revues-magazines y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

INFO +

Zoom sur le processus du centre de tri

Un tri des déchets est à nouveau effectué sur place, pour séparer les différents types de carton et de plastique. Généralement, le papier/carton est traité le matin et le flaconnage plastique l'après-midi.

- Dès leur arrivée, les camions-bennes transportant les produits issus de la collecte sélective sont pesés pour assurer un suivi chiffré ville par ville.
- Les déchets triés sont entreposés dans des espaces dédiés avant d'être traités.
- Ils sont ensuite séparés par matériau sur des lignes de tri grâce à un trieur optique (machine de haute technologie) et à des agents de tri. Par exemple, le plastique clair est séparé du plastique opaque.

Les déchets qui ne se recyclent pas sont envoyés à l'Unité de Valorisation Énergétique.

- Une fois triés, les déchets sont conditionnés en balle, étiquetés, puis stockés sous des auvents.
- Ces balles sont ensuite prises en charge par les transporteurs des filières pour être expédiées vers les centres de recyclage.

Tout au long du processus de tri, des contrôles sont effectués pour veiller à la qualité du tri et à l'optimisation de la production.



La plateforme de réception du verre

La collecte sélective du verre est confiée à la société SMA par marché public de prestations de service. Une fois récupéré, le verre est amené sur la plateforme de réception située à La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers la Verrerie du Languedoc, où il sera recyclé.



Les installations pour le compostage des déchets verts

Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants. Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SITTOMAT utilise des plateformes de compostage collectif. Les déchèteries situées à l'Ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Véolia à Signes (83). Celles situées à l'Est ont à leur disposition la plateforme de compostage gérée par SEF Environnement à Cuers (83).



La plateforme de réception de l'acier et l'aluminium

La collecte sélective des cannettes est confiée à l'entreprise d'insertion Kroc'Can par marché public de prestations de service. Ces boîtes-boissons sont ensuite acheminées vers une plateforme de réception à Toulon (83). Elles sont alors triées et conditionnées pour être expédiées vers les filières de recyclage.



INFO +

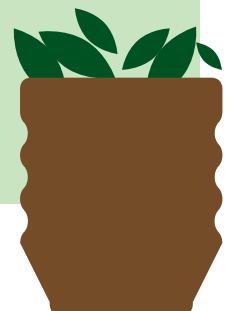
Le SITTOMAT développe le compostage individuel

Depuis 2004 et conformément au plan de gestion des déchets ménagers du Var, le SITTOMAT met à disposition des habitants de l'aire toulonnaise des composteurs individuels afin qu'ils puissent recycler chez eux leurs déchets organiques.

Plus de 63 000 ont déjà été distribués sur l'aire toulonnaise. Il est remis sur simple demande auprès des services Environnement municipaux ou intercommunaux, accompagné d'un guide d'utilisation et d'un bio-seau.

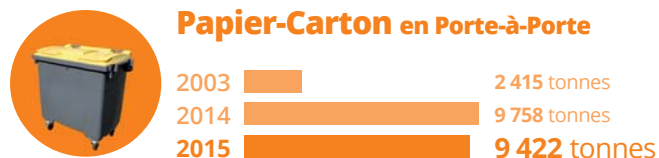
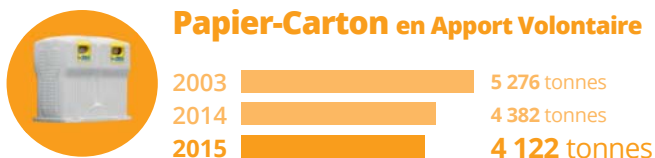
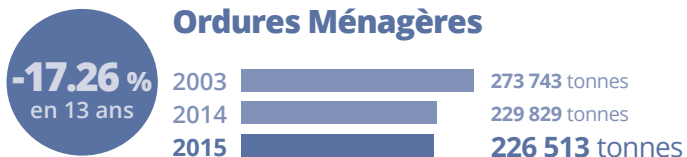
(Le coût d'un composteur individuel est d'environ 40 € HT pour le SITTOMAT).

À NOTER : les déchets verts sont refusés à l'Unité de Valorisation Énergétique pour favoriser le compostage.

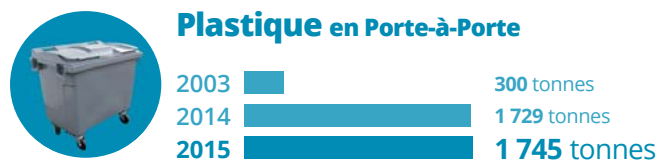
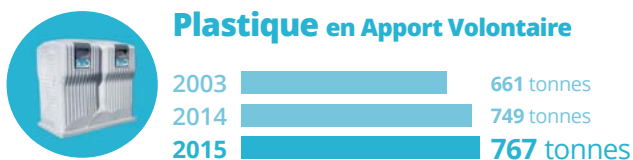


LA VALORISATION MATIÈRE

L'évolution de la collecte sélective en chiffres



La légère baisse de la collecte des Papier-Carton est confirmée par la tendance nationale.



Le rendement de la collecte sélective est principalement liée au développement de la collecte sélective en Porte-à-Porte.

Les tonnages récupérés sont deux fois plus importants que ceux provenant des Points d'Apport Volontaire.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer des déchets en énergie. Depuis 1985, le SITTOMAT utilise cette méthode de valorisation pour traiter les Ordures Ménagères qui ne peuvent faire l'objet de valorisation matière. Pour cela, le Syndicat a construit une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : les Ordures Ménagères y sont incinérées et produisent ainsi de la vapeur d'eau et de l'électricité.

La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique, pour les réseaux de chaleur. L'électricité est réinjectée en majeure partie dans le réseau ERDF, et utilisée pour alimenter l'UVE ainsi que le bâtiment du SITTOMAT.



L'Unité de Valorisation Énergétique

Dès 1981, le Syndicat a décidé de valoriser les Ordures Ménagères pour éviter les décharges.

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères et limite ainsi le recours à l'enfouissement.

Dans un souci constant d'amélioration de la performance, l'UVE a subi plusieurs phases de travaux. La dernière a été initiée en janvier 2013 et s'est terminée en 2015.

Fiche d'identité de l'UVE

- **Localisation** : Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- **Exploitant** : Société ZEPHIRE – depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- **Capacité de traitement** : 285 000 tonnes
- **Matières traitées** : Ordures Ménagères et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- **Production** : vapeur d'eau et électricité à partir de la combustion des Ordures Ménagères
- **Tonnage de déchets du SITTOMAT valorisés en 2015 n'est que de** : 200 524 tonnes du fait des travaux.
- **Énergie thermique produite en 2015** : 23 336 MWh
- **Énergie électrique produite en 2015** : 93 717 MWh

Le procédé de valorisation énergétique

1. Une fois collectées, les Ordures Ménagères arrivent à l'Unité de Valorisation Énergétique où elles sont stockées en fosse.
2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850° C pendant 2 secondes. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur. Les résidus de ce procédé sont traités spécifiquement selon des règles strictes.

L'unité est certifiée pour son management environnemental, son management de la qualité et de la santé-sécurité

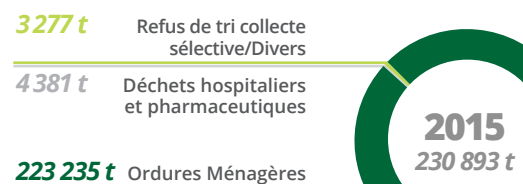
- le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001.

Origine des déchets Valorisés par l'UVE

> AVANT DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



> APRÈS DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



Du fait des travaux de l'année 2015, l'UVE n'a pas eu un rendement optimal.

- le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 140001.
- le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Zoom sur les travaux

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, une importante phase de travaux menée par ZEPHIRE et le sous-traitant Vinci Environnement a été initiée de septembre 2013 à 2015 pour optimiser les performances et maîtriser les différents impacts de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Les actions menées en 2015 portent sur plusieurs éléments :

- > Rénovation des chaudières des 3 fours. cette rénovation permet d'augmenter le taux de disponibilité des chaudières ;
- > Modification totale du traitement des fumées par l'injection de Bicarbonate de sodium.
- > Remplacement des filtres à manches des 3 lignes : cette opération permet de diminuer les émissions atmosphériques par un filtrage plus performant ;
- > Mise en place du traitement catalytique des oxydes d'azotes pour les 3 lignes : cette intervention va permettre de diminuer les émissions d'oxyde d'azote (Nox) pour passer d'une moyenne journalière de 200 mg/m³ (seuil réglementaire) à 80 mg/m³ ;
- > Mise en place du nouveau groupe turbo alternateur : ce nouvel élément va permettre la production de 24 MW d'électricité associé avec un groupe turbo alternateur existant ;
- > Mise en place du nouvel aérocondenseur pour optimiser le rendement du nouveau turbo alternateur ;
- > Remplacement des pales des anciens aérocondenseurs : cette rénovation permettra de diminuer le bruit ;
- > Raccordement de la cité Berthe à la Seyne-sur-Mer au réseau de chaleur : ce réseau va permettre le chauffage et la production d'eau chaude des logements sociaux de la cité Berthe (TSH), du lycée Wallon, des écoles et bâtiments communaux de la ville de la Seyne-sur-Mer située à proximité de Berthe (salle Tisot, École Jean Zay, crèche,...).



Surveillance de l'impact environnemental de l'Unité de Valorisation Énergétique

La réglementation impose aux unités de valorisation énergétique de réaliser une fois par an l'analyse de l'impact de l'exploitation de l'unité sur son environnement. Le SITTOMAT a pris l'initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné sur six points un groupe de 6 jauges de Berghoff : des coupelles, implantées dans l'environnement immédiat de l'installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs. De plus, 3 points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l'unité et un sur les pentes du Mont Faron, destiné à faire une zone hors influence complète des activités diverses de la ville de Toulon (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX (indépendant) auprès des 9 points de mesures. Les résultats sont comparables à ceux des dix premières campagnes. Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique n'est mis en évidence pour les campagnes de 2015.

Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l'Escaillon comme une zone rurale non exposée. En termes de rejets dans l'atmosphère, ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

> **Le détail des mesures de l'impact environnemental 2015 sont disponibles sur www.sittomat.fr / rubrique : UVE**

L'Unité de Valorisation Énergétique en chiffres

Les flux entrants

Il s'agit des Ordures Ménagères de l'aire Toulonnaise, mais également des déchets d'activité de soins à risques infectieux et des résidus ménagers apportés par Zephire pour combler les vides de fours, qui sont incinérées à l'UVE.

Les chiffres 2015

200 525 tonnes d'Ordures Ménagères ont été valorisées énergétiquement

4 381 tonnes de DASRI ont été valorisées énergétiquement

Les consommables

Pour fonctionner, l'UVE utilise différents consommables tels que l'eau, l'urée, le charbon actif, le bicarbonate de sodium.

En 2015, l'unité a consommé :

81 286 m³ d'eau pour le fonctionnement normal de l'unité

103 tonnes de charbon actif pour le traitement des dioxines et des furannes

3 123 tonnes de bicarbonate de sodium pour le nouveau traitement de HCl, SO₂ et HF

696 tonnes d'eau ammoniacale pour le nouveau traitement des Nox

Les flux sortants

Il s'agit de tout ce qui est produit par la combustion des flux entrants. Ces flux sortants englobent l'énergie produite, les produits et sous-produits de l'exploitation de l'UVE (métaux extraits des cendres, mâchefers, fumées...). Chaque catégorie est quantifiée et traitée spécifiquement.

> L'énergie produite

L'énergie électrique produite par le procédé de valorisation est utilisée en partie pour le fonctionnement de l'unité. Le reste est réinjecté sur le réseau EDF : cela représente en moyenne 100 000 MWh par an (à l'exception de 2014 en raison des travaux de l'UVE) - soit l'équivalent d'une consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage). Le SITTOMAT représente ainsi l'un des producteurs autonomes les plus importants du Var. L'énergie thermique produite alimente quant à elle un réseau de chaleur desservant 2000 logements sociaux du quartier La Beaucaire à Toulon et un 2^e réseau de chaleur desservant 3000 logements sociaux du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer.

Les chiffres 2015

93 717 MWh d'énergie électrique produite

23 336 MWh d'énergie thermique produite

> Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont des métaux récupérés après combustion directement dans les mâchefers.

Les chiffres 2015

3 371 tonnes de ferrailles récupérées par extraction magnétique

384 tonnes d'aluminium récupérées par le courant de Foucault

Ces matières réintègrent le circuit du recyclage et sont ainsi envoyées vers les filiales spécialisées.

> Les sous-produits d'exploitation

Suite à la combustion des Ordures Ménagères, il reste des résidus à traiter, appelés techniquement "sous-produits d'exploitation" de l'unité.



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les résidus liquides

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement de l'UVE est recyclée et utilisée pour le fonctionnement de l'unité. Ainsi, elle est à zéro rejet liquide. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

Les résidus solides

Les résidus solides sont divisés en 2 classes :
Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM) : la combustion des Ordures Ménagères génère des mâchefers. La totalité de ces produits est commercialisée pour des travaux de remblais routiers. Les mâchefers sont traités depuis 2009 sur une plateforme de maturation exploitée par la société Sovatram à Pierrefeu-du-Var (83). C'est la société Zephyre qui en a la charge dans le cadre de la DSP.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds qui sont stockés à Bellegarde dans le Gard (30) par la société SITA FD. Ils sont transportés en citerne par la société SATM.

L'élimination des gaz

Par procédé chimique, les résidus gazeux sont éliminés. L'injection de bicarbonate de sodium sert à neutraliser les acides chlorhydrique, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène.

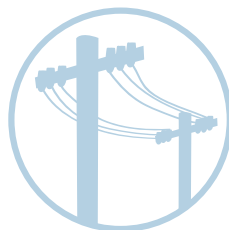
L'injection de charbon actif permet la neutralisation des dioxines et furanes.

De plus, le Sittomat a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour neutraliser les émissions de diOxyde d'azote (Nox) à 80 mg au lieu de 200 mg comme le permet la réglementation.

Les chiffres 2015

58 894 tonnes MIOM
ont été récupérées et réutilisées

7 063 tonnes de REFIOM
ont été stockées



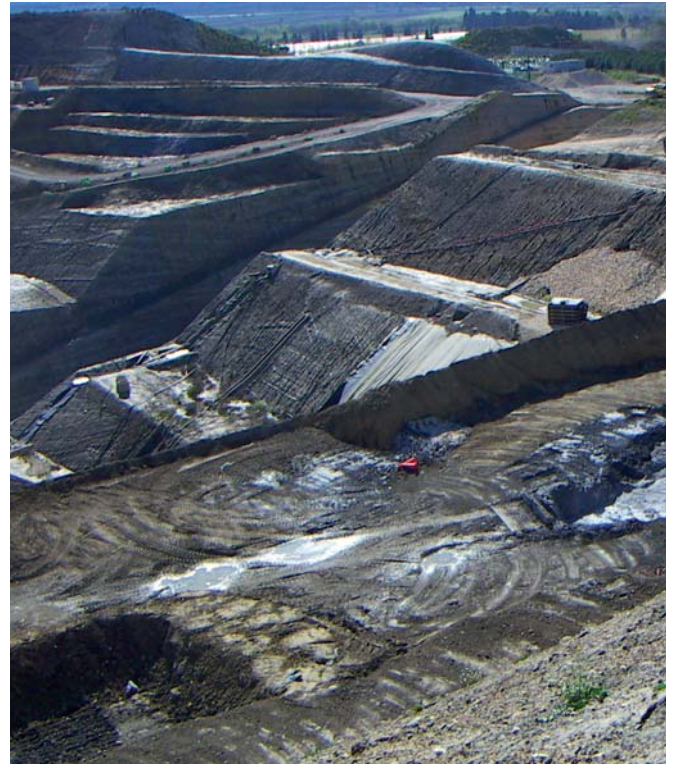


Le stockage des déchets ultimes

Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles. En dernier recours, le SITTOMAT dispose donc d'Installations de Stockage

- Une installation compétente dans le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Pierrefeu géré par la Sovatram.
- Une installation compétente dans le stockage des résidus issus du traitement des fumées (REFIOM) à Bellegarde (30) – gérée par SITA FD.
- Une Installation compétente dans le Stockage des Déchets Non Dangereux pour le traitement des gravats – gérée par le groupe LAFARGE.
- Une Installation compétente dans le stockage des gravats utilisés comme couche de recouvrement quotidienne des Ordures Ménagères située à Pierrefeu-du-Var – gérée par SOVATRAM.

Compte-tenu des travaux réalisés en 2015, l'Unité de Valorisation Énergétique a subi de nombreux arrêts techniques. Exceptionnellement cette année, l'enfouissement des Ordures Ménagères est de 25 988 tonnes.



Centre de Stockage de Déchets Dangereux de Bellegarde.



Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Pierrefeu-du-Var.

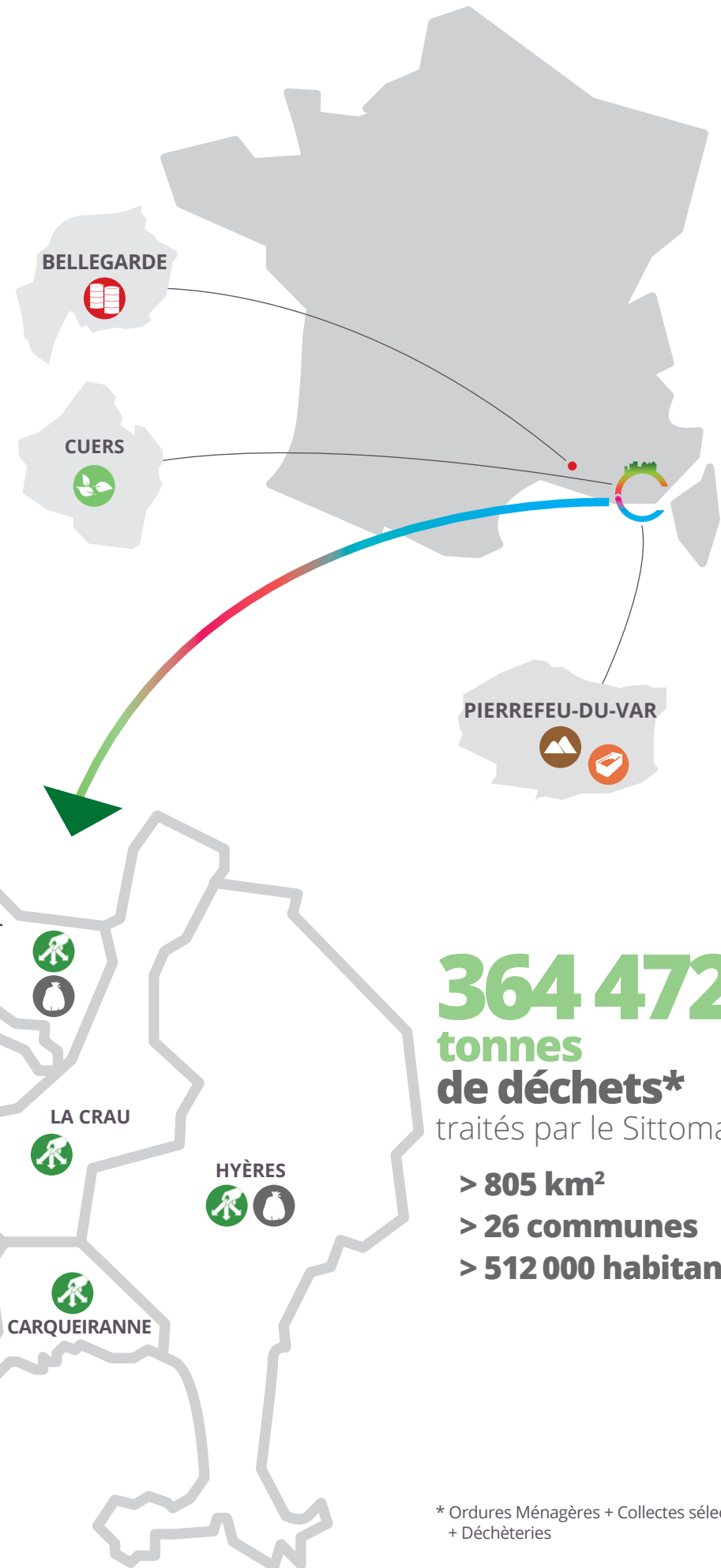
Les flux stockés

Centres de stockage	2003	2014	2015
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	6 033	7 063
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères)	31 669	58 803**	25 988
ISDND du groupe LAFARGE (Gravats)	12 352	15 603	18 156
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Gravats)		12 628	11 948

Les variations sont dues aux travaux à la route industrielle de l'UVE et à l'augmentation des tonnages reçues en déchèteries.

* Ces gravats sont valorisés sur le centre de Pierrefeu-du-Var en couche de recouvrement journalière des Ordures Ménagères reçues sur le site.

** En raison des travaux de l'UVE.



17 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont



2 QUAI DE TRANSFERT D'ORDURES MÉNAGÈRES

- > Hyères
- > Solliès-Pont



1 CENTRE DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- > La Seyne-sur-Mer



1 UVE

- Unité de Valorisation Énergétique*
- > Toulon



2 CENTRES DE COMPOSTAGE

- > Signes
- > Cuers



1 PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- > Pierrefeu-du-Var



1 ISDD

- Installation de Stockage de Déchets Dangereux*
- > Bellegarde



2 ISDND

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*
- > Le Beausset (gravats)
- > Pierrefeu-du-Var (OM et gravats)



2 RÉSEAUX DE CHALEUR

- > Toulon
- > La Seyne-sur-Mer

SYNTHÈSE



L'exploitation en tonnages



GISEMENT TOTAL
364 472 t



Collectes municipales d'Ordures Ménagères
Quai de transfert Almanarre
Quai de transfert CCVG

Péréquation des transports

Transport Quai de transfert

Collecte sélective
28 242 t

Péréquation Collecte Sélective

Comptabilité analytique par site

Déchèteries
109 718 t



Centre de Traitement

UVE* - ZEPHYRE

Apports directs
Collectes municipales
165 508 t

Refus de tri
Collecte sélective
3 277 t

Quais de transfert
57 727 t

KROC'CAN

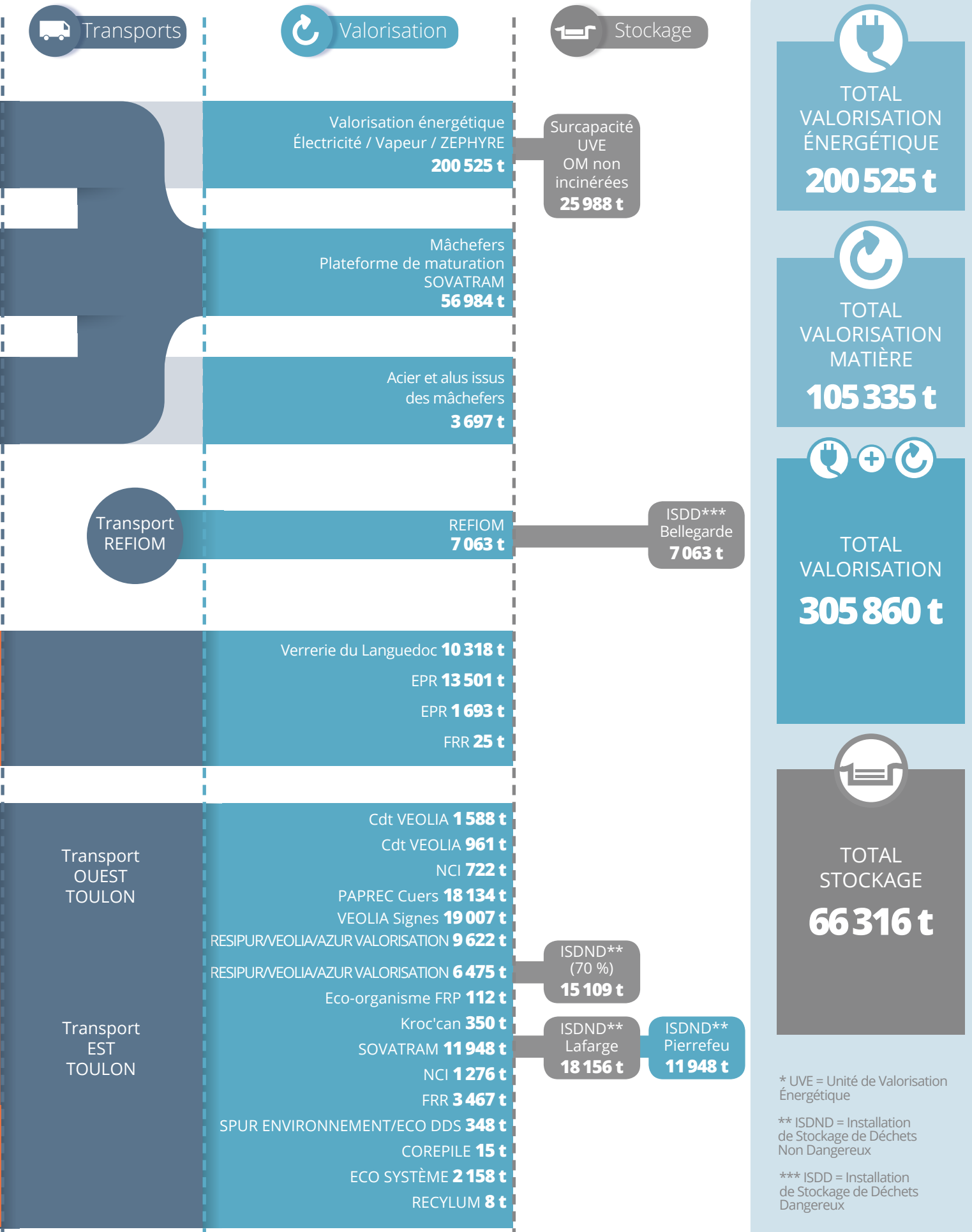
CENTRE DE TRI VEOLIA

SMA

Verre **10 318 t**
Papier/Carton **15 388 t**
Plastique **2 511 t**
Acier/alu **25 t**

13 DÉCHÈTERIES DE L'AIRE TOULONNAISE

Cartons **1 765 t**
JRM **1 045 t**
Verre plat **722 t**
Déchets verts **37 141 t**
Encombrants bois **9 622 t**
Encombrants mélange **21 584 t**
Pneus **112 t**
Textiles **350 t**
Gravats **30 104 t**
Plâtres **1 276 t**
Ferrailles **3 467 t**
DDM **348 t**
Piles **15 t**
DEEE **2 158 t**
Ampoules **8 t**



LE BILAN FINANCIER



Les participations financières des membres du Syndicat

1. TROIS CONTRIBUTIONS ANNUELLES

(versées au 25 avril de chaque année)

- Participation annuelle : pour financer le fonctionnement du syndicat,
- Impôts et taxes : il s'agit des impôts fonciers et de la contribution économique territoriale de l'UVE,
- Péréquation des transports : égalisation des coûts de transport à l'UVE entre les membres du Syndicat.

2. COÛT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il s'agit du coût de traitement des ordures ménagères qui finance également le déficit de la collecte sélective. Les sommes dues sont calculées par douzièmes, définies au Budget primitif. Un réajustement est effectué en fonction des tonnages réels à l'exercice comptable suivant.

3. EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

Le coût des transports, locations, et traitement des dépôts en déchèterie est facturé de façon trimestrielle aux villes ou communautés de communes à l'euro dépensé. Sont déduites de ces dépenses les recettes correspondant au soutien des éco-organismes ou les ventes de ferrailles.

Les chiffres 2015

13 millions d'euros de TVA économisés sur l'ensemble de la collecte, du transport et du traitement

Les comptes du SITTOMAT sont exprimés en HT.

Les dépenses du Syndicat

En 2015, le montant du budget annuel du SITTOMAT s'élève à 35 855 000 euros HT.

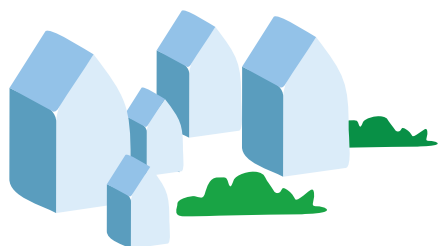
Ce budget de fonctionnement englobe l'ensemble des dépenses de collecte sélective et de traitement des déchets ménagers : marchés publics pour la collecte, le transport, le traitement, fournitures diverses, communication, analyses environnementales...

Un régime fiscal particulier

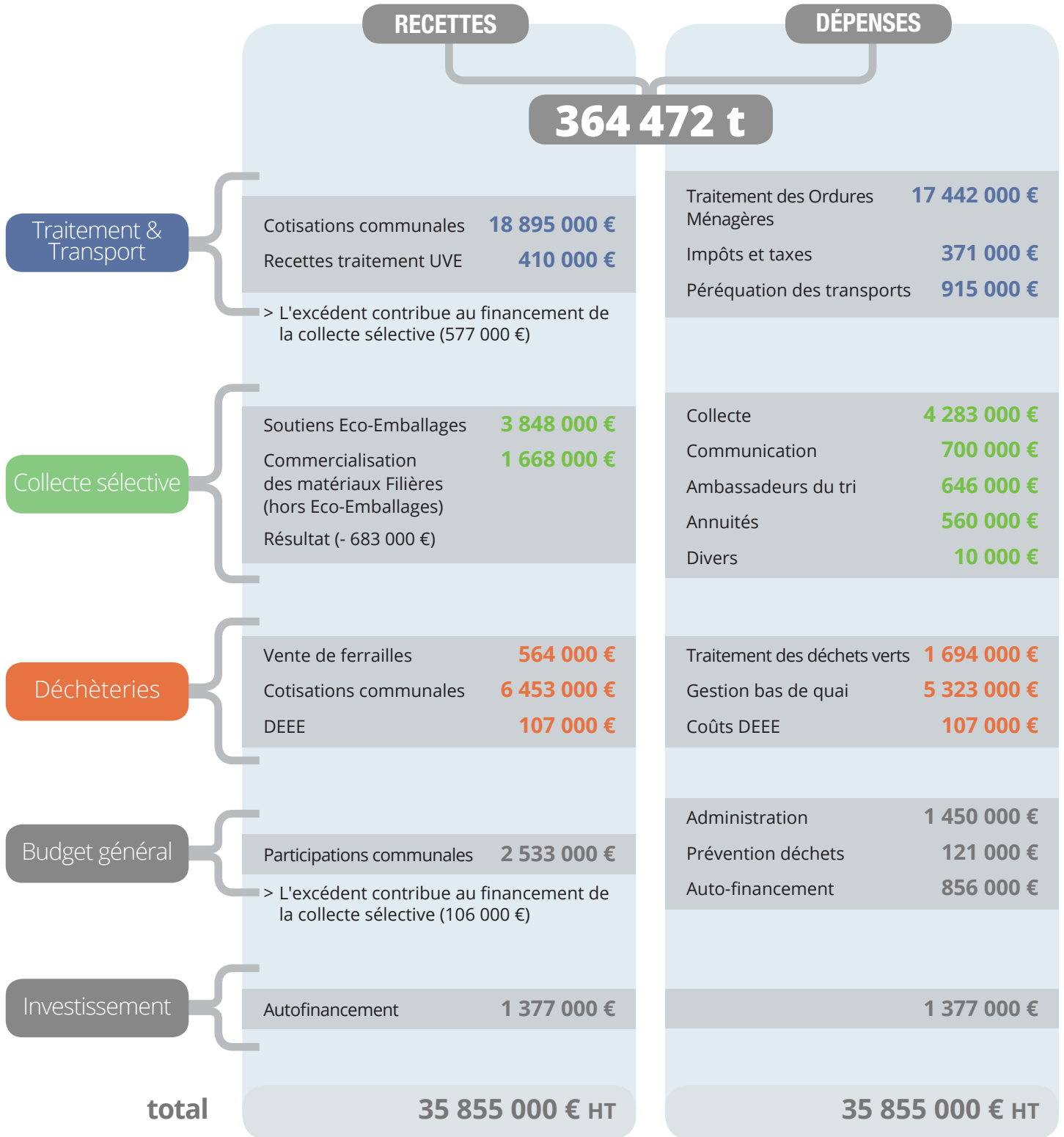
Le SITTOMAT a assujéti son activité à la TVA dès 1985. Grâce à son contrat avec Eco-Emballages, le SITTOMAT peut bénéficier d'une TVA à taux réduit - 10 % au lieu de 20 % - permettant au Syndicat d'économiser environ 6 millions d'euros de TVA sur le traitement des Ordures Ménagères en 2014. Un montant équivalent est également économisé sur la collecte des Ordures Ménagères pour les collectivités membres.

Un système de péréquation des transports

Comme stipulé dans ses statuts, le SITTOMAT a mis en place un système technico-financier pour égaliser les coûts de transport des Ordures Ménagères vers l'UVE entre les différents membres. Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir équitablement les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.



Le budget primitif 2015



Bilan à la tonne : **98,27 € HT** la tonne, toutes dépenses comprises.
 Coût de traitement des résidus ménagers : **77,50 € HT** la tonne, collecte sélective comprise.

LE BILAN FINANCIER


L'exploitation
en chiffres
Collectes municipales
d'Ordures MénagèresQuai de transfert Almanarre
Quai de transfert CCVGPéréquation
des transports

GISEMENT TOTAL

364 472 t

Collecte sélective

Péréquation
Collecte sélectiveComptabilité
analytique par site

Déchèteries



Centre de Traitement

UVE* - ZEPHYRE

Apports directs UVE
Collectes municipales
15 106 522 €Refus de tri
Collecte sélective
32 479 €Gestion des quais de transfert
337 059 €

KROC'CAN

CENTRE DE TRI
VEOLIA

SMA

Verre **523 059 €**Papier/Carton **1 700 992 €**Plastique **1 504 653 €**Acier/alu **70 421 €**Gestion
déchèteries **127 499 €**Verre plat **46 108 €**Déchets verts **1 568 960 €**Encombrants bois **364 325 €**Encombrants mélange **2 242 520 €**

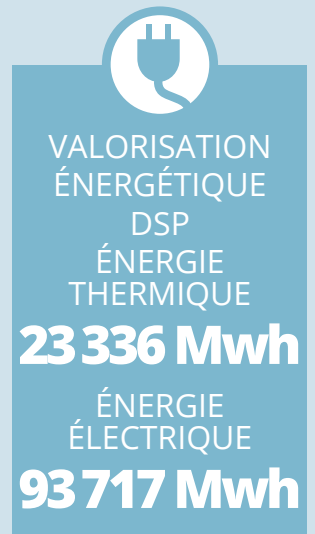
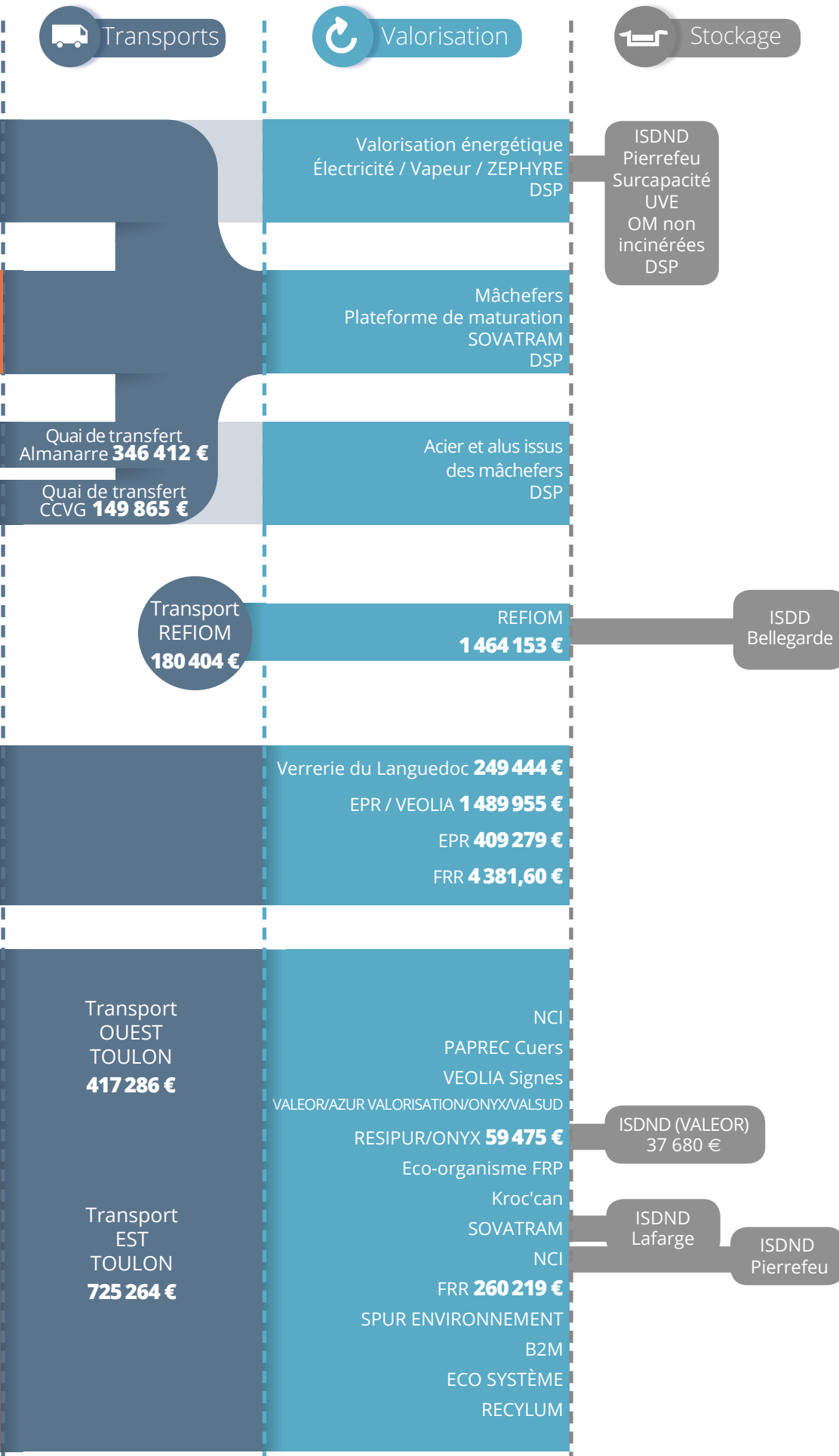
Pneus

Textiles

Gravats **349 167 €**Plâtres **118 894 €**

Ferrailles

DDM **269 549 €**Bouteilles gaz/Fusées **52 331 €**DEEE **52 331 €**Ampoules **14 600 €**13 DÉCHÈTERIES
DE L'AIRE
TOULONNAISE





Syndicat mixte Intercommunal de
Transport et de Traitement des
Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise



Chemin G. Gastaldo - Quartier de l'Escaillon - 83 200 TOULON
Téléphone : 04 94 89 64 94

www.sittomat.fr



✓ DESIGN BY www.studio-mcb.com / La Valette-du-Var
Impression : Imprimerie Riccobono - Rédaction : Declik
Photographies : © Eco-Emballage - © Sittomat / Droits Réservés - © Pizzorno Environnement - © ghoststone-fotolia.com
© Ljupco Smokovski-fotolia.com - © sdenness-fotolia.com - © Wavebreakmedia/Micro-fotolia.com - Imprimé sur papier recyclé - 07/16